

PRÉAVIS N° 223

AU CONSEIL COMMUNAL

Réaménagement de la Rue Jules-Gachet

Demande de crédit de réalisation pour :

- Travaux d'aménagement routier et paysager, pour un montant de CHF 483'000.- TTC
- Travaux d'infrastructure des Services industriels, pour un montant de CHF 146'400.- HT

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 1^{er} juin 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le plan de quartier "Gare – St-Martin", entré en vigueur le 7 avril 2000, prévoit la piétonisation de la rue Jules-Gachet et précise qu'une arborisation est planifiée sur la totalité de la rue.

La partie de la rue Jules-Gachet située au sud de la rue Juste-Olivier, a été réalisée en 2004. L'aménagement de ce tronçon a été conduit par les promoteurs des deux bâtiments qui limitent cet espace piétonnier.

Deux éléments ont déclenché le réaménagement de la rue Jules-Gachet, située au Nord de la rue Juste-Olivier : la construction d'un appart'hôtel, en cours de réalisation, entre la rue Jules-Gachet et l'avenue Viollier d'une part et le très mauvais état de cette voie d'autre part.

Le 2 février dernier, votre Conseil nous a accordé, via le préavis N° 173/2014, un crédit d'étude pour le réaménagement de la rue Jules-Gachet.

Cette dernière est un des maillons du réseau piétonnier comme présenté dans le préavis N°173 « Cœur de ville ». Elle assure la connexion piétonne entre le secteur de la gare et la vieille ville.

2. Description du projet

2.1 Présentation générale

Le projet a été étudié en collaboration avec le Service des espaces verts et forêts, l'Office de la mobilité et les Services industriels. L'aménagement tel que présenté ci-après, prévoit un réaménagement de l'espace routier en espace principalement piétonnier. Il a été développé en tenant compte du contexte global, notamment, de la partie de la rue Jules-Gachet déjà réalisée par les promoteurs privés.

Le réaménagement de ce tronçon permettra d'assurer la continuité piétonne entre la place de la Gare et la rue Perdtemps et réaliser un cheminement cohérent offrant un itinéraire convivial parallèle à l'avenue Viollier.

La réalisation de l'appart'hôtel contribuera à animer cette rue, puisqu'une terrasse au rez-de-chaussée sera déployée à proximité immédiate du domaine public ; ce futur lieu de rencontre sera complété par celle du Cactus Jack, déjà existante et qui pourra s'étendre sur la rue Jules-Gachet afin d'apporter de la convivialité à cette rue aujourd'hui désaffectée.

2.2 Description du projet

2.2.1 Rue Jules-Gachet

Le tronçon de la rue Jules-Gachet, situé entre la place de la Gare et la rue Juste-Olivier, sera entièrement réaménagé et dévolu aux piétons sur une longueur d'environ 60 mètres (annexe 1). Cette nouvelle affectation est conforme aux articles 9 et 11 du règlement du plan de quartier "Gare - St-Martin". Toutefois, l'accès aux six places de stationnement privées sera maintenu en entrée / sortie depuis la place de la Gare, et de même pour les véhicules d'urgence.

Afin d'améliorer les conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite et malvoyantes, un effort important a été apporté afin d'éliminer, au maximum, les différences de niveau. Pour exemple, le trottoir situé le long de la parcelle N° 249 est supprimé. Cependant, en raison du niveau d'entrée de l'appart'hôtel, la réalisation d'un escalier, situé au Sud de la parcelle N° 250, est indispensable afin d'accéder à l'hôtel et à sa terrasse. Pour les personnes

à mobilité réduite, une rampe aménagée le long de la façade permettra d'atteindre la terrasse et l'entrée de l'hôtel.

La rue sera matérialisée par un revêtement bitumineux ; cette concrétisation simple et économique pourra aisément être reconsidérée à moyen terme dans le cadre du développement du projet "Cœur de ville".

Au contact direct de la place de la Gare, la rue Jules-Gachet revêtra une situation stratégique et d'importance sur le plan de l'espace public et de la qualité de vie. Son réaménagement spatial et paysager offrira un nouveau territoire entièrement dédié aux piétons et aux vélos.

L'ensemble de la rue révélera un caractère homogène, animé ponctuellement par la plantation de quelques arbres d'avenues d'essences indigènes. Disposés dans un semblant d'aléatoire, ces arbres accueilleront à leurs pieds des bancs en bois. Pour assurer un langage commun de l'espace, de part et d'autre de la rue Juste-Olivier, les bacs circulaires plantés existants au Sud se verront dotés de nouveaux arbres et bancs à l'identique des nouveaux aménagements.

La plantation de ces quelques arbres permettra d'apporter une nouvelle qualité paysagère et d'offrir de l'ombre et de la fraîcheur sur cette rue. Le concept végétalisé ainsi que le mobilier urbain seront étudiés sur toute la longueur de la rue Jules-Gachet, allant de la place de la Gare à la rue Perdtemps, afin d'avoir un espace public harmonieux sur l'entier de la rue piétonne.

L'éclairage public sera entièrement revu en fonction des nouveaux aménagements projetés. Une étude photométrique sera menée afin de réaliser un concept intégré à l'échelle de la rue, tout en garantissant la sécurité et le confort des usagers dans ce nouvel espace public.



Vue de la rue Jules-Gachet en direction de la rue Perdtemps

2.2.2 Rue Juste-Olivier

Afin d'assurer la sécurité des piétons qui traversent la rue Juste-Olivier, un décrochement vertical est prévu avant le passage piéton en vue de modérer sensiblement la vitesse des véhicules en approche. Cette mesure sera complétée par la plantation d'un arbre situé dans une surface végétalisée côté lac de la rue. Avec celui déjà existant côté Jura, l'ensemble formera une "porte d'entrée" invitant les automobilistes à ralentir.

Entre le seuil et le débouché sur l'avenue Viollier, la chaussée sera rétrécie afin de permettre la réalisation d'un large trottoir et donner plus de confort aux piétons. La largeur de la voie circulaire sera dimensionnée conformément aux normes en vigueur afin de garantir le passage des poids-lourds. Des bordures affleurant à la chaussée délimiteront les espaces routier et piétonnier.

2.2.3 Calendrier

La réalisation des travaux est prévue durant les mois de septembre et octobre 2015, en coordination avec l'ouverture de l'appart'hôtel prévue courant octobre.

2.3 Services industriels

2.3.1 Eclairage public

L'éclairage public de la rue Jules-Gachet était de type suspendu, sur un câble reliant les bâtiments de part et d'autre de la rue. Au vu des nouvelles constructions, cet éclairage vétuste a été supprimé.

Trois nouvelles armatures de type City-Spirit seront installées dans cette rue. Comme le positionnement des arbres n'est pas définitif, il est certain que ces trois armatures ne seront pas alignées. Afin d'assurer une bonne esthétique de ces installations, un modèle de forme symétrique est nécessaire.

Dans le cadre d'un autre projet simultané, consistant au remplacement des armatures de type HPGL (vapeur de mercure), les luminaires de type Vista équipant le prolongement de la rue Jules-Gachet, sur le tronçon reliant la rue Juste-Olivier à la rue Perdtemps, doivent être changés cette année. Dans ce cas, le modèle City-Spirit a été choisi. C'est en effet, la seule solution permettant l'échange des luminaires Vista sans être obligés d'en changer les mâts.

Pour cette raison, et afin d'assurer une continuité de ce cheminement, nous proposons d'utiliser le même modèle pour l'équipement des trois nouveaux mâts sur le tronçon reliant la rue Juste-Olivier à la place de la Gare.

Les travaux proposés par les Services industriels comprennent ces trois luminaires, leurs mâts et fondations, ainsi que le placement de tubes d'éclairage public souterrains. Ils incluent également la reprise des introductions du réseau d'éclairage public en souterrain. Le montant total des travaux s'élève à CHF 56'400.- HT, frais de génie civil inclus.

2.3.2 Réseau d'eau

En coordination avec les fouilles nécessaires pour la transformation de l'éclairage public, le réseau de distribution et de défense incendie sera remplacé et renforcé sur l'ensemble de la rue Jules-Gachet afin de répondre aux nouvelles sollicitations du quartier. Il s'agit de poser une conduite d'eau en polyéthylène de Ø 160 mm ainsi qu'une nouvelle borne hydrante. Les coûts de ces travaux s'élèvent à CHF 50'000.- HT.

2.3.3 Réseau de gaz

Sur ce même secteur, le réseau de distribution gaz basse pression sera également remplacé et renforcé afin de permettre l'alimentation des nouveaux immeubles, également en coordination avec les fouilles nécessaires pour les travaux de transformation de l'éclairage public et de remplacement du réseau d'eau. Les coûts de l'extension du réseau de gaz s'élèvent à CHF 40'000.- HT.

3. Incidences financières

Les coûts des aménagements de la rue Jules-Gachet sont le résultat d'un appel d'offres public (procédure sur invitation).

Aménagement routier, paysager et mobilité douce

Travaux routiers		
Installation de chantier et travaux préparatoires	CHF	63'000.-
Chaussée	CHF	174'000.-
Terrassement et fouille SI	CHF	31'000.-
Canalisations	CHF	27'000.-
Marquage et signalisation	CHF	8'000.-
Aménagement paysager (fosses, fourniture et plantation d'arbres)	CHF	28'800.-
Mobilier urbain (support à vélos, bancs, poubelles etc.)	CHF	42'500.-
Honoraires ingénieur civil	CHF	20'000.-
Honoraires architecte-paysagiste	CHF	5'000.-
Relevés géométriques après travaux et cadastration	CHF	6'000.-
Communication	CHF	4'500.-
Divers et imprévus	CHF	37'300.-
Total HT	CHF	447'100.-
Total net TTC	CHF	483'000.-

Service industriels

Eclairage public	CHF	56'400.-
Réseau d'eau	CHF	50'000.-
Réseau de gaz	CHF	40'000.-
Total HT	CHF	146'400.-

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Réaliser ce tronçon en même temps que l'appart'hôtel apportera une plus-value qualitative de cet espace public et en même temps une économie certaine. En effet, il est évidemment plus économique de coordonner la réalisation des aménagements privés et publics que de devoir y revenir dans quelques années.

4.2. Dimension sociale

La rue Jules-Gachet ne sera plus un espace routier, mais surtout un espace public qui sera la liaison entre la place de la Gare et la rue Perdtemps entièrement dévolu aux piétons tout en garantissant l'accès aux six places privées. La réalisation du concept paysager et la mise en place de bancs associées à la terrasse de l'appart'hôtel et du bar Cactus Jack va créer un espace de vie favorisant son animation et la rencontre des habitants.

4.3. Dimension environnementale

Les aménagements définis pour cette rue contribueront à réguler le trafic de véhicules et les nuisances pouvant incommoder les habitants. En effet, cette portion de la rue Jules-Gachet, dédiée uniquement aux piétons, permettra de réduire considérablement le bruit routier.

La composante paysagère profitera sensiblement à la qualité de l'air et à la qualité de vie des habitants de cette portion dense et très minérale de la ville.

5. Conclusion

La rue Jules-Gachet, aujourd'hui destinée principalement au trafic de transit, se transformera en une vraie rue piétonne tout en améliorant la sécurité des piétons et des habitants et en créant un espace de vie favorisant la rencontre et la convivialité.

Les aménagements permettront de raccorder harmonieusement la place de la Gare à la rue Perdtemps, tout en offrant un cheminement convivial au cœur du quartier "Gare - Saint-Martin".

Le type de végétation et sa localisation, le mobilier urbain, la présence des terrasses des restaurants ainsi que l'éclairage adapté renforceront le caractère piétonnier de ce tronçon et lui conféreront une dimension plus humaine et une ambiance plus chaleureuse.

NYON · PRÉAVIS N° 223 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 223 concernant une demande de crédit pour des réaménagements à la rue Jules-Gachet,
- ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la rue Jules-Gachet en y intégrant les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. de lui accorder les crédits ci-après:
 - a. un montant de CHF 483'000.- (TTC), qui sera porté au compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans ;
 - b. un montant de CHF 56'400.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public, à porter au compte N° 9144-30 - *Service de l'Electricité* et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
 - c. un montant de CHF 90'000.- (HT) pour les travaux liés à l'eau et au gaz, qui sera porté au compte N° 9144-60 - *Eau et gaz* et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juin 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes :

- Tableau d'investissement
- Annexe 1 - plan

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	mercredi 1er juillet 2015 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence N° 2

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No.

223 / 2015

Réaménagement de la rue Jules-Gachet

Date: Nyon le

1er juin 2015

Demande d'un crédit de CHF 483'000.- pour le réaménagement routier et un crédit de CHF 146'400.- pour les travaux d'infrastructure des SI

Situation des préavis au 12.05.2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des préavis votés par le Conseil Communal	6'905'181	12'753'520	29'025'473	50'449'964	23'536'763	28'139'101

Situation des emprunts au 12.05.2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011				225'000'000	225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657
Evolution des emprunts durant la période +/-	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	14'914'235	13'909'152	-6'588'269
Emprunts fin période/date du jour	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	150'118'388

Cautionnements et garanties

Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponible	12'934'201

Dépenses et recettes d'investissement

Descriptif/Libellé	CHF TTC/HT	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Aménagement routier	483'000	483'000	0	0	0	0	483'000
Travaux éclairage public	56'400	56'400	0	0	0	0	56'400
Travaux eau et gaz	90'000	90'000	0	0	0	0	90'000
Total de l'investissement	629'400	629'400	0	0	0	0	629'400

Estimation amort. + entretien

Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
30	16'100	
20	2'820	
30	3'000	
	21'920	

Financement du préavis

Budget de fonctionnement:

Trésorerie courante

Investissement:

Trésorerie/Emprunts dont

629'400

Estimation des coûts d'exploitation

Libellé / années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût total d'exploitation	12'588	34'508	34'070	33'631	33'193	32'754
Intérêts en % 2.00%	12'588	12'588	12'150	11'711	11'273	10'834
Amortissements	0	21'920	21'920	21'920	21'920	21'920
Entretien	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en CHF	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Economies / Recettes	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation	12'588	34'508	34'070	33'631	33'193	32'754

Annexe I

LEGENDE

 Limite des travaux

DEPOSE MINUTE

POLICE

Place de la Gare

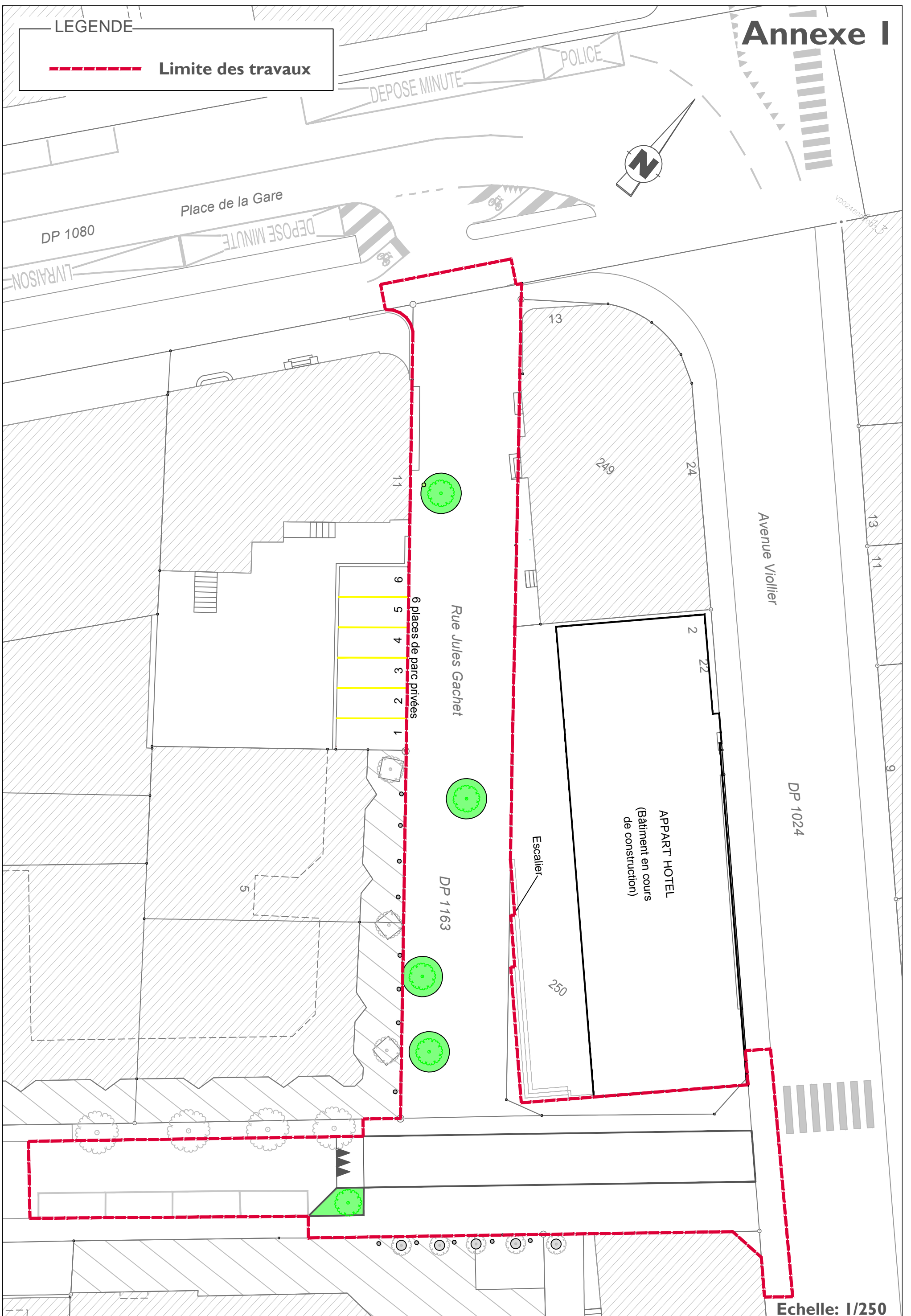
DP 1080

DEPOSE MINUTE

LIVRAISON



VD024607045



Echelle: 1/250